

Certification 2BSvs



terrae



La **certification 2BSvs** a pour objectif de répondre aux exigences de la Directive Européenne sur les énergies renouvelables. Elle permet ainsi, une reconnaissance nationale et internationale des produits commercialisés vis-à-vis des conditions de durabilité fixées par la directive européenne 2009/28/CE (zones de production de la biomasse, réduction des émissions de gaz à effet de serre).

La **certification 2BSvs** est un schéma « volontaire » qui couvre les activités de production, collecte, stockage, commercialisation et transformation de matières premières (céréales, oléagineux, betteraves, déchets et résidus) à destination des filières biocarburants. Elle concerne donc les entreprises de collecte, négoce et stockage de matières premières brutes destinées à la fabrication de biocarburants et les transformateurs de cette biomasse.

Les opérateurs français des filières de production végétale et de biocarburants ont mis en place cette certification et elle est gérée par le **Consortium 2BSvs** auquel appartiennent des organisations interprofessionnelles telles que Coop de France (Fédération des coopératives agricoles), la FNA (Fédération du Négoce Agricole) ainsi que des transformateurs (huileries) et pétroliers.

Pourquoi obtenir une certification ?

La **certification 2BSvs** s'adresse aux entreprises de négoce et aux agriculteurs engagés dans cette démarche qualité de commercialiser leurs productions vers l'industrie du bio éthanol.

Cette certification apporte de nombreux avantages tels que :



Gagnez la confiance de vos clients

Elle est perçue comme étant une preuve de qualité délivrée par un organisme indépendant et basée sur des critères concrets.



Gagner en efficacité

La certification vous oblige à maintenir un niveau de qualité constant. Cela implique que votre organisation doit en permanence en être améliorée continuellement.



Gagner de nouveaux marchés

Profiter d'opportunités commerciales avec l'avantage d'être certifié, en répondant aux exigences européennes.

Terraé, notre Certification 2BSvs

Choisir Terraé, c'est l'assurance de travailler avec un organisme de certification à taille humaine et de profiter des avantages suivants :

- **La formation de nos experts** : nos équipes sont continuellement formées aux nouvelles réglementations
- **Une veille réglementaire à jour** : Terraé est impliqué dans les réunions d'informations sur les évolutions de la réglementation
- **La proximité** : nous avons une équipe dédiée, à l'écoute de vos besoins et de vos ambitions

Certification 2BSvs



Les étapes de la certification

Audit initial
Un auditeur vérifie les informations
fournies lors de votre enregistrement

01

Contrat

Suite à un entretien avec notre
auditeur, nous vous ferons parvenir un
contrat

02

Certificat

Le certificat est émis par nos services
après validation de votre audit

03

Audits de suivi
Des audits de suivi sont réalisés
chaque année

04

Audit de renouvellement

Un audit de renouvellement réalisé
après 5 ans

05

L'ensemble de nos certifications

La certification est l'assurance que votre entreprise s'est engagée dans une démarche respectueuse à long terme, visant à améliorer ses pratiques en respectant des critères plus exigeants, correspondants aux attentes des utilisateurs. Elle permet une amélioration de votre organisation et de gagner la confiance de nouveaux interlocuteurs et de nouveaux marchés.

Terrae, organisme indépendant de certification, vous propose plusieurs certifications pour répondre à vos besoins.

- **Haute Valeur Environnementale** : Augmentez votre visibilité en mettant en avant votre exploitation agricole engagée dans des démarches respectueuses de l'environnement
- **Produits PhytoPharmaceutiques** : Certification pour les entreprises de distribution, d'application ou de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- **CSA – GTP** : Obtenez la reconnaissance de vos bonnes pratiques d'hygiène et de traçabilité pour la collecte, stockage, commercialisation et transport de céréales, oléagineux et protéagineux
- **Qualimat Transport** : Préservation de la qualité sanitaire des matières premières et des aliments composés pendant les phases de transport